

CCBE *Info*

La lettre d'information des avocats européens

ÉDITION :
NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2019

#85



DOSSIER SPÉCIAL DROITS HUMAINS : *Menaces sur la profession d'avocat*

SOMMAIRE

DOSSIER SPECIAL: DROITS HUMAINS

- ▶ *Prix des droits humains 2019* 2
- ▶ *Trois questions à Marie Arena* 7
- ▶ *Journée de l'avocat en danger 2020* 8

LE CCBE EN ACTION

- ACTUALITÉS EUROPÉENNES 18
- ACTIVITÉS DES BARREAUX 20
- AGENDA 24

Dans une société régie par l'état de droit, la protection des droits humains revêt une importance cruciale et les avocats jouent un rôle essentiel à cet égard. Cependant, les attaques contre la profession d'avocat sont de plus en plus fréquentes dans le monde entier.

Lorsque les avocats sont victimes de violations des droits humains, c'est également l'état de droit qui est visé car cela compromet l'accès à la justice et la protection juridique effective des citoyens.

Le CCBE soutient les avocats qui, malgré les risques, continuent à exercer leur profession et à lutter pour le respect des droits humains.

Chaque année, le CCBE décerne un Prix des droits humains pour mettre à l'honneur des avocats ou des organisations d'avocats qui se sont distingués en faisant preuve d'un

engagement et d'un sacrifice hors du commun pour préserver les valeurs fondamentales de la profession.

Le CCBE soutient également les avocats menacés dans le monde entier en envoyant des lettres aux autorités nationales dans des pays où les avocats sont victimes de violations des droits humains.

Dans ce contexte, le CCBE a également développé une coopération étroite avec des acteurs clefs tels que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), le Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe, etc. afin de faire entendre la voix des avocats à l'échelle européenne et internationale.

En outre, le CCBE soutient les travaux en cours du Conseil de l'Europe sur un projet de Convention sur la profession d'avocat en tant que garantie pour la bonne administration de la justice et le respect de l'état de droit.

Prix des droits humains 2019



José de Freitas,
Stefan von Raumer,
Laurent Pettiti,
Claudio Francavilla,
Shirin Ebadi

Le CCBE a décerné son Prix des droits humains 2019 à quatre avocats iraniens actuellement emprisonnés : Nasrin Sotoudeh, Abdolfattah Soltani, Mohammad Najafi et Amirshah Davoudi.

Conférence de presse

José de Freitas, Président du CCBE, a annoncé le nom des lauréats lors de la conférence de presse du CCBE le 28 novembre. Un groupe d'experts a

présenté plus en détails les avocats iraniens et a rendu compte de la détérioration de la situation des droits humains en Iran, en particulier des attaques contre des avocats.

Le panel était composé des intervenants suivants :

- ▷ • Stefan von Raumer, Président du comité Droits humains du CCBE
- ▷ • Laurent Pettititi, Président de la Délégation des barreaux de France (DBF)

- ▷ • Claudio Francavilla, chargé du plaidoyer auprès de l'Union européenne, au sein de Human Rights Watch (HRW)
- ▷ • Shirin Ebadi, avocate iranienne, Prix Nobel de la Paix 2003

La conférence de presse peut être visionnée [ici](#).

Cérémonie du Prix des droits humains

La cérémonie de remise du Prix des droits humains a eu lieu lors de la session plénière du CCBE le 29 novembre à Bruxelles. L'éminente avocate iranienne Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix 2003, a reçu symboliquement le prix au nom de Nasrin Sotoudeh, Abdolfattah Soltani, Mohammad Najafi et Amirsalar Davoudi.



Stephan von Raumer, Shirin Ebadi, José de Freitas

Nasrin Sotoudeh

Nasrin Sotoudeh est une éminente avocate iranienne du barreau de Téhéran, défenseuse des droits humains. Diplômée de l'examen du barreau depuis 1995, elle a consacré en partie sa carrière à la défense de femmes et d'enfants victimes de violences familiales mais aussi à la défense de plusieurs activistes et journalistes iraniens.

Elle a dû attendre huit ans pour obtenir l'autorisation d'exercer en tant qu'avocate. À l'époque déjà, elle était surveillée de près par les services de renseignements qui la jugeaient bien trop impliquée dans l'opposition.

Ses premiers dossiers sont ceux de jeunes condamnés à mort pour des faits commis alors qu'ils étaient mineurs. Durant sa carrière, Nasrin Sotoudeh a également défendu les femmes victimes d'attaques à l'acide, les minorités religieuses et différentes campagnes en faveur des droits humains, dont celle pour l'abolition de la peine de mort. C'est pour avoir défendu des manifestantes contre le port obligatoire du voile que les autorités l'ont une nouvelle fois arrêtée en juin 2018.



Nasrin Sotoudeh

Depuis 2016, elle défend en effet des femmes qui sont poursuivies par la justice et la police parce qu'elles refusent de porter le hijab.

Le CCBE la soutient depuis 2010, au moment où elle a été arrêtée pour « propagande contre l'État » et « conspiration mettant en danger la sécurité de l'État ». Elle a été condamnée en 2011 à une peine de 11 années de prison assortie d'une interdiction de pratiquer sa profession et de quitter le pays pour une durée de 20 années. Grâce à la mobilisation internationale, elle a été libérée en 2013.

Nasrin Sotoudeh a été condamnée in absentia à 5 ans de prison le 4 septembre 2016. Cependant, elle ne prit connaissance de sa peine que le 13 juin 2018 lorsqu'elle fut arrêtée afin d'effectuer cette peine à la prison d'Evin. Le 30 décembre 2018, elle a été condamnée à 33 années d'emprisonnement et 148 coups de fouet.

En 2012, le Parlement européen a décerné à Nasrin Sotoudeh le Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit et elle a reçu en 2018 le Prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux.

Lettres de soutien du CCBE :

- ▷ [Sentencing of lawyer Nasrin Sotoudeh](#) (13/03/2019)
- ▷ [Situation of lawyers in Iran](#) (01/10/2018)
- ▷ [Arrest of lawyer Nasrin Sotoudeh](#) (15/06/2018)
- ▷ [Concerns regarding the suspension of Ms Nasrin Sotoudeh's law licence](#) (24/10/2014)
- ▷ [Solidarity with imprisoned human rights lawyer Nasrin Sotoudeh](#) (22/11/2012)
- ▷ [Concerns regarding situation of lawyer Ms. Nasrin Sotoudeh](#) (12/12/2011)
- ▷ [Concerns regarding the sentencing of lawyer Ms. Nasrin Sotoudeh](#) (14/01/2011)
- ▷ [Concerns regarding the case of lawyer Ms. Nasrin Sotoudeh](#) (28/09/2010)

Abdolfattah Soltani

Abdolfattah Soltani est avocat au barreau de Téhéran et l'un des cofondateurs du Centre des défenseurs des droits humains. Il est incarcéré en Iran depuis 2011. Aujourd'hui encore, le régime refuse de lui accorder une libération conditionnelle et de lui fournir des soins de santé adéquats.

Il a passé la plus grande partie de sa carrière d'avocat à défendre des prisonniers politiques. En principe,



Abdolfattah Soltani

il aurait déjà dû sortir de prison puisque, selon la loi iranienne, il est possible pour un prisonnier d'être libéré après avoir purgé le tiers de sa peine. Abdolfattah Soltani est actuellement en détention pour une peine de 10 ans d'emprisonnement.

Selon plusieurs sources, le Ministère iranien des Renseignements et de la Sécurité nationale s'opposerait à sa libération étant donné qu'il insiste sur son innocence et ses droits. En octobre 2012, Abdolfattah Soltani a reçu le Prix des droits humains de l'*International Bar Association*.

Lettres de soutien du CCBE :

- ▷ [Concerns regarding Abdolfattah Soltani's conditions of imprisonment](#) (02/10/2015)
- ▷ [Concerns regarding the hunger strike of Mr Abdolfattah Soltani, human rights lawyer](#) (18/11/2013)
- ▷ [Concerns regarding the sentencing of human rights lawyer, Mr Abdolfattah Soltani](#) (06/03/2012)

Mohammad Najafi

Mohammad Najafi est un avocat défenseur des droits humains en Iran qui est particulièrement visé pour avoir exercé sa liberté d'expression. En octobre 2018, Mohammad Najafi a été condamné à trois ans de prison et à une peine inhumaine de 74 coups de fouet pour « trouble de l'État » et « publication de mensonges ». Ce jugement était lié à ses activités d'avocat dans la défense de Vahid Heydari, âgé de 22 ans, mort de façon suspecte en détention au douzième commissariat de police d'Arak entre fin décembre 2017 et début janvier 2018. Avant ce jugement, il avait été détenu de janvier 2018 à avril 2018, en raison de son travail dans l'affaire Vahid Heydari.

En décembre 2018, il a été condamné à 14 années d'emprisonnement pour « collaboration avec des États ennemis via des transferts d'informations dans des



Mohammad Najafi

interviews », « propagande contre l'État », « insulte au Guide suprême » et « publication de mensonges sur internet (...) dans l'intention de troubler l'opinion publique ». Il a été encore une fois arrêté le 1^{er} avril 2019 alors qu'il avait été libéré quatre jours plus tôt de la prison d'Arak.

Lettres de soutien du CCBE :

- ▷ [Sentencing of human rights lawyer Mohammad Najafi](#) (14/02/2019)
- ▷ [Imprisonment of lawyer Mohammad Najafi](#) (14/11/2018)
- ▷ [Situation of lawyers in Iran](#) (01/10/2018)

Amirsalar Davoudi

Amirsalar Davoudi est un avocat iranien qui a défendu de nombreux prisonniers politiques et membres de minorités religieuses ou ethniques. Il est ouvertement opposé à la politique du régime de Téhéran et est très actif sur les réseaux sociaux : il animait notamment une chaîne Telegram permettant à des avocats défenseurs des droits humains d'échanger.

Le 20 novembre 2018, il est arrêté à son cabinet par des agents du renseignement. Son arrestation est effectuée sans mandat. Les conditions de détention d'Amirsalar



Amirsalar Davoudi

Davoudi sont extrêmement préoccupantes : il est en effet maintenu à l'isolement depuis le 20 novembre 2018. Il est incarcéré à la prison d'Evin à Téhéran et n'a été autorisé à recevoir aucune visite, mis à part celle de ses parents le 21 janvier 2019. Il n'a pas pu consulter son avocat, ni s'entretenir

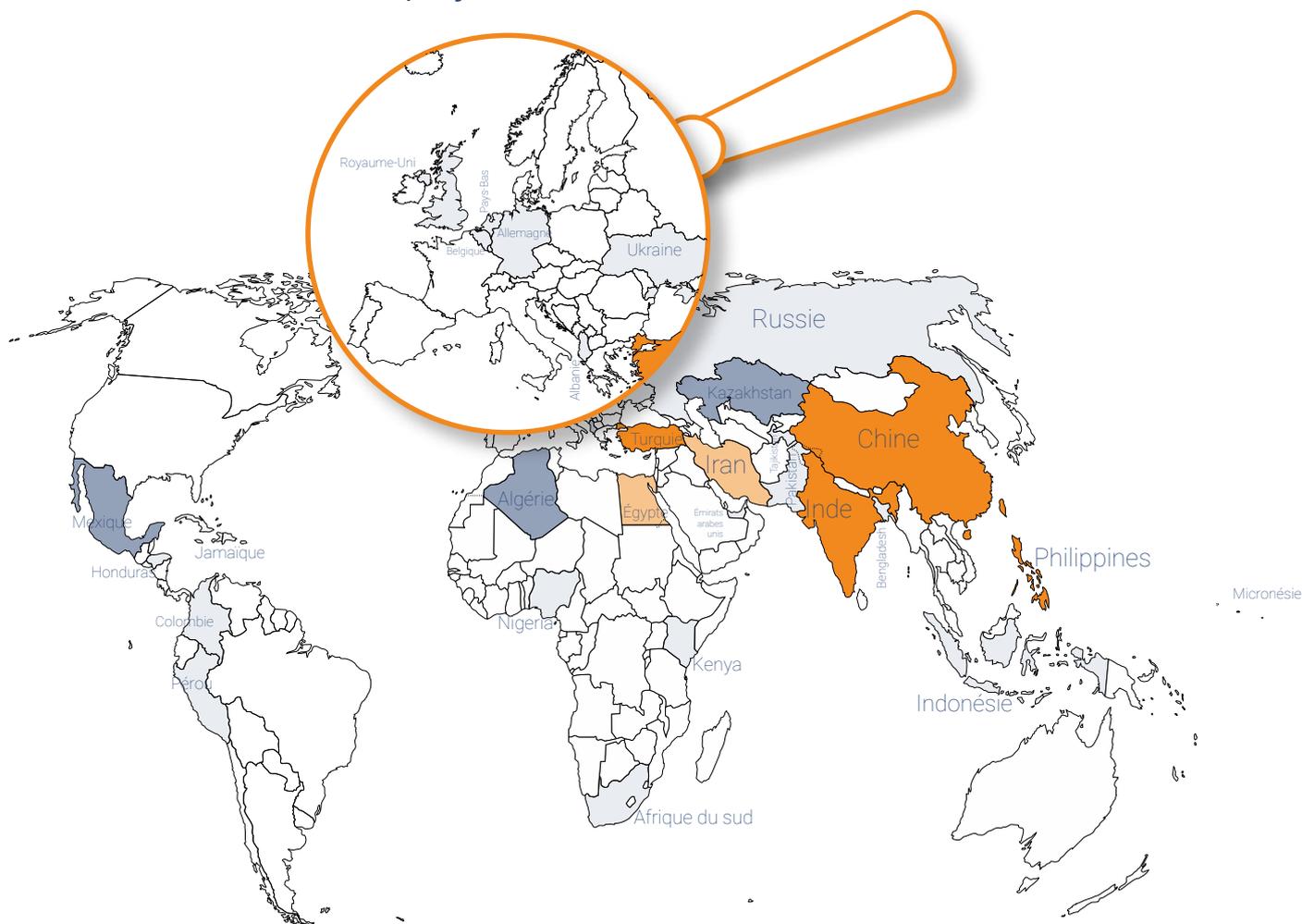
avec le médecin de la prison. Des organisations de défense des droits humains font en outre état de leurs craintes quant à de possibles actes de torture.

Le 1^{er} juin 2019, Amirsalar Davoudi a été condamné par la 15^e chambre du Tribunal révolutionnaire de Téhéran à 30 ans d'emprisonnement, 111 coups de fouet et une amende d'approximativement 4000 \$, sur le fondement de multiples chefs d'accusation : « insulte envers les autorités », « outrage au Guide suprême », « propagande contre le régime », « création d'un groupe en vue de porter atteinte à la sécurité nationale », ce dernier chef d'accusation étant lié à la chaîne Telegram qu'il animait.

Lettres de soutien du CCBE :

- ▷ [Sentencing of lawyer Amirsalar Davoudi](#) (03/09/2019)
- ▷ [Indictment against lawyer Amir Salar Davoodi](#) (29/04/2019)
- ▷ [Detention of lawyer Amirsalar Davoudi](#) (21/12/2018)

En **2019**, le CCBE a envoyé
74 lettres de soutien aux avocats en danger
dans **29** pays à travers le monde



29 novembre 2019

Trois questions à Marie Arena

Présidente de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen



Marie Arena © Dirk Waem - Belga

Quel est le rôle de la sous-commission droits de l'homme du Parlement européen ?

La commission s'occupe de la question des droits de l'homme entre l'Europe et les pays tiers, c'est-à-dire les pays qui ne sont pas les pays européens (de l'UE). Nous avons énormément de partenariats avec beaucoup de pays tiers dans tous les continents. Ces partenariats peuvent être des partenariats politiques, ça peut être des accords de coopération, des accords commerciaux. Dans l'ensemble de ces partenariats, nous mettons à l'ordre du jour la question des droits de l'homme et les exigences que l'Europe peut formuler en matière de respect des droits de l'homme, qui sont finalement des valeurs universelles que l'on partage et que l'on doit partager avec ces pays. Nous avons la possibilité aussi d'avoir des évaluations plus particulières dans certains pays ou sur certaines thématiques pour lesquelles nous établissons des résolutions, comme par exemple des situations particulières dans des pays qui sont des pays fragiles dans leur démocratie, des pays en transition. On le voit aujourd'hui dans les pays du Maghreb, avec la question de l'Algérie,

où énormément d'opposants politiques aujourd'hui sont emprisonnés parce qu'ils manifestent pacifiquement. Mais on a aussi la question de Hong Kong qui a été traitée dans le cadre de la commission « droits de l'homme » et pour lesquelles nous avons fait un *statement* de la commission « droits de l'homme » sur les relations que l'Europe doit avoir avec la Chine en respectant le statut particulier de Hong Kong et plus particulièrement la question des droits de l'homme à Hong Kong. Ce sont vraiment des déclarations, mais aussi des positionnements politiques qui donnent des messages politiques clairs à la fois au Conseil et à la Commission européenne.

Comment expliquer l'intensification des attaques à l'encontre des avocats ces dernières années ?

Aujourd'hui on se rend compte que les droits de l'homme sont de plus en plus fragiles, pas uniquement en dehors de l'Europe mais aussi en Europe. Il y a une contestation de la valeur droits de l'homme actuellement. C'est vraiment un danger et ce qui est ciblé en particulier, ce sont bien entendu les activistes. Quand on dit « les activistes », c'est tout ce que ça représente un activiste, c'est bien entendu quelqu'un qui participe dans une ONG, mais c'est aussi un avocat qui défend ces personnes par rapport aux lois du pays concerné. Les avocats sont particulièrement ciblés parce qu'ils donnent des droits à ces activistes. Et si vous mettez en fragilité le droit de l'activiste, vous aurez forcément de moins en moins de personnes qui s'engageront dans la défense des droits de l'homme. Le métier d'avocat est vraiment essentiel pour pouvoir continuer à défendre la question des droits de l'homme dans un pays. C'est la raison pour laquelle on les cible particulièrement parce qu'en retirant le droit aux droits, vous gardez le fait que vous affaiblissez la possibilité de manifester, par exemple.

Durant votre mandat, quelles actions concrètes comptez-vous prendre pour la protection des défenseurs des droits de humains, dont les avocats ?

Il y a une thématique particulière que nous avons mise en priorité dans la commission « droits de l'homme » qui est le rétrécissement des espaces de liberté, aujourd'hui, dans les démocraties ou dans les pays partenaires de l'Europe. Dans le cas du rétrécissement de ces espaces de liberté, on cible bien entendu les actions des ONG, les actions des journalistes et les actions des avocats. Il y aura donc des auditions ici à l'intérieur du Parlement pour faire les constats. Des organisations telles que la vôtre pourront venir expliquer en quoi le métier d'avocat est devenu extrêmement difficile dans certains pays, sur certaines thématiques, et comment

nous pouvons soutenir effectivement ce métier, que ce soit en leur octroyant des prix (on a parlé du prix Sakharov par exemple), donc en valorisant le travail du métier d'avocat défenseur des droits de l'homme, mais aussi en faisant des déclarations sur les avocats, en disant à un pays: « vous ne pouvez pas emprisonner cet avocat, vous ne pouvez pas lui faire subir des pénalités parce qu'il est avocat ». Nous avons par exemple travaillé avec des avocats sur la question du Business and Human Rights, des avocats qui ont défendu le droit des citoyens par rapport au droit des entreprises. Ces avocats se sont vus privés de beaucoup de contrats dans certains pays, donc n'ont plus pu travailler correctement dans un pays. Il est donc nécessaire qu'on puisse dire en tant qu'Européens que ces avocats doivent être protégés et en tout cas cibler les pays qui ne les protègent pas.

Merci beaucoup.

Journée de l'avocat en danger 2020 :

Zoom sur le Pakistan

La dixième Journée de l'avocat en danger, le 24 janvier 2020, sera consacrée au Pakistan. Au cours des dernières années, des avocats pakistanais ont été victimes d'actes de terrorisme de masse, de meurtres, de tentatives de meurtre, d'agressions, de menaces (de mort), de poursuites pour outrage, de harcèlement et d'intimidation dans l'exercice de leur profession. Ils ont également été arrêtés, détenus ou torturés et, dans certains cas, les membres de la famille d'avocats assassinés ont également été assassinés. Certains avocats ont été menacés de radiation ou ont fait l'objet d'une descente de police à leur domicile. Parfois, des avocats chrétiens ou des membres de sectes minoritaires ont été agressés ou menacés de mort. L'attaque la plus notoire contre des avocats pakistanais s'est produite le 8 août 2016 lorsque des terroristes ont attaqué l'hôpital public de Quetta lors d'un attentat-suicide à la bombe et des coups de feu qui ont entraîné la mort de 54 avocats :

<https://defendlawyers.wordpress.com/tag/pakistan/> Depuis, il y a eu une augmentation alarmante du nombre d'avocats tués, dont neuf l'an passé.

Quatre organisations sont particulièrement impliquées dans la préparation de cet événement : La *Foundation Day of the Endangered Lawyer*, le *Monitoring Committee on Attacks on Lawyers* (IAPL), les Avocats européens démocrates (ELD) et l'Association européenne des juristes pour la démocratie & les droits de l'Homme (EJDH) avec le soutien de plusieurs barreaux et associations de juristes et autres organisations d'avocats telles que le CCBE.

Un rapport sur la situation des avocats au Pakistan est disponible [ici](#).



SESSION PLÉNIÈRE DU CCBE

La session plénière annuelle du CCBE s'est tenue le 29 novembre à Bruxelles et s'est ouverte sur un discours de la vice-présidente de la Commission européenne chargée des valeurs et de la transparence, **Věra Jourová**. Elle a évoqué son nouveau rôle qui consiste à renforcer la démocratie de l'UE par l'intermédiaire de plusieurs initiatives, notamment en protégeant le pluralisme des médias, en luttant contre la désinformation et en améliorant le système de *Spitzenkandidat* (tête de liste). Également chargée de faire respecter l'état de droit, son discours a souligné en particulier le rôle des avocats dans l'accès à la justice et dans le maintien et la protection de l'état de droit. Elle a souligné, entre autres, que

« les barreaux nationaux jouent un rôle fondamental dans l'assistance au système judiciaire. Dans la liste de contrôle sur l'état de droit, la Commission de Venise a ainsi souligné l'indépendance et l'impartialité du barreau ».



Věra Jourová à la session plénière du CCBE à Bruxelles

Elle a également mentionné : « les avocats et les associations d'avocats comme la vôtre [le CCBE] peuvent jouer un rôle important à cet égard, car vous pouvez aider à communiquer au public l'importance de la démocratie et de l'État de droit - les fondements de l'Union européenne - dans notre vie quotidienne. Et j'encourage le CCBE à prendre ce défi de communication à cœur. »

Le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, **Eamon Gilmore**, a également prononcé un discours, dans lequel il a reconnu le « travail incroyable du CCBE pour la défense des droits humains, de l'état de droit et de la démocratie depuis près de soixante ans » et « le travail du CCBE pour attirer l'attention internationale sur les avocats menacés dans le

monde entier ». Il a déclaré que « la bravoure, l'intégrité et le professionnalisme des avocats du monde entier ont fait une différence énorme pour d'innombrables personnes dans leur quête de justice et de réparation de leurs droits. Les avocats sont les gardiens de la justice, apportant certitude et clarté à ceux qu'ils représentent, parfois face à d'énormes pressions ». Il a ensuite insisté sur le fait que

« l'indépendance de la profession d'avocat est une garantie essentielle pour l'état de droit et la protection des droits humains. »

Dans ce contexte, il s'est particulièrement réjoui de la perspective de travailler encore plus étroitement avec le CCBE afin d'examiner les moyens de coopérer pour promouvoir les politiques de l'UE dans le domaine des droits humains à travers le monde.



Eamon Gilmore, représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme

Il s'agissait de la dernière réunion de l'année présidée par le Président du CCBE, José de Freitas, dont le mandat prend fin le 31 décembre. Il a prononcé un discours dans lequel il a fait part de son expérience en tant que président qui a été suivi d'une ovation.



José de Freitas

À partir du 1er janvier 2020, la nouvelle présidence se composera comme suit :

Ranko Pelicarić (Croatie)

président

Margarete von Galen (Allemagne)

première vice-présidente,

James MacGuill (Irlande)

deuxième vice-président et

Panagiotis Perakis (Grèce)

troisième vice-président.

Panagiotis Perakis a été élu lors de la session plénière. Il est actuellement chef de la délégation grecque et président du comité Accès à la justice.



Le CCBE a tenu une conférence sur la modernisation du droit européen des sociétés le 27 novembre à Bruxelles pour discuter des récentes avancées législatives et de l'avenir du droit européen des sociétés. Le discours de Koen Geens, vice-Premier ministre et ministre belge de la Justice, a été suivi d'excellentes présentations d'experts de haut niveau. Parmi les sujets abordés ont figuré les fusions, scissions et transformations transfrontalières, la numérisation du droit des sociétés, la gouvernance d'entreprise et le développement durable, ainsi que les futures politiques de l'UE dans ce domaine avec l'intervention de Maija Laurila, chef de l'unité droit des sociétés de la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne. La conférence a été organisée avec le soutien des ordres francophone et néerlandophone du barreau de Bruxelles, de Larcier et du cabinet Simont Braun.



ÉTAT DE DROIT ET DROITS HUMAINS

Parlement européen



Stefan von Raumer, Marie Arena

Le 4 novembre 2019, le président du comité Droits humains du CCBE, Stefan von Raumer, a rencontré la présidente de la Sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen, Marie Arena. Cette réunion a été l'occasion de partager avec elle et sa commission les travaux du CCBE dans le domaine des droits humains et en particulier la défense des défenseurs des droits humains dont font partie les avocats. L'objectif de cette réunion était de discuter d'une collaboration éventuelle entre le Parlement et le CCBE en matière de défense des avocats menacés à travers le monde et d'impliquer le CCBE dans les débats sur les droits humains tenus au Parlement européen. Cette réunion a également été l'occasion de discuter des priorités de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen et de la manière dont le CCBE pourrait y contribuer.

Vous trouverez l'interview de Marie Arena en page 7 ainsi que notre vidéo s'y rapportant [ici](#).

Le 19 novembre 2019, le CCBE a participé à un événement parallèle au Parlement européen organisé par la *Open Dialogue Foundation* et la *Italian Federation for Human Rights*, et coorganisé par les eurodéputés Nacho Sanchez Amor (S&D, Espagne) et Niklas Nienaaß (Verts/

ALE, Allemagne). Cet événement parallèle s'intitulait « Renforcement des relations Chine-Kazakhstan : Quel impact sur les droits humains ? ». Patrick Henry, membre du comité Droits humains, a pris la parole afin d'exposer la détérioration de la situation des avocats au Kazakhstan.

Comité économique et social européen (CESE)

Le CCBE a participé à la conférence du CESE « Droits fondamentaux et état de droit - Tendances au sein de l'UE, du point de vue de la société civile » afin de souligner la nécessité urgente d'impliquer la société civile dans la promotion d'une culture de l'état de droit, dans un nombre croissant de rapports sur des violations des valeurs européennes fondamentales en Europe.

Le CCBE a participé à la conférence *Making the EU Charter of Fundamental Rights a reality for all* pour célébrer le dixième anniversaire de la Charte qui devient un instrument juridiquement contraignant et pour réfléchir à la manière dont, avec l'aide de la société civile et des défenseurs des droits, elle peut prendre un sens dans la vie de tous les jours. La conférence a été organisée par la Commission européenne, la présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA).

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Conseil de l'Europe

Le 21 novembre 2019, une délégation du CCBE a rencontré la secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović Burić. Le président de la délégation permanente auprès de la CEDH du CCBE, Piers Gardner, a eu l'occasion de présenter les propositions du CCBE sur la réforme du mécanisme de la CEDH. Il a particulièrement insisté sur l'importance du

rôle du Comité des Ministres (CMDH) dans l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et sur la nécessité de permettre le détachement effectif d'avocats exerçant dans le privé pour soutenir et accélérer le travail du secrétariat de la DG I. Le Conseil de l'Europe a accueilli chaleureusement les propositions du CCBE. Le président du groupe de travail Convention européenne, Laurent Pettiti, a exposé l'état actuel du processus de rédaction de la Convention européenne sur la profession d'avocat.



Marija Pejčinović Burić avec la délégation du CCBE

Le 22 novembre 2019, le CCBE a rencontré la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović. Plusieurs points ont été fortement soulignés au cours de la réunion : l'importance pour les citoyens que tous les avocats puissent exercer leur profession sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement ; l'importance

de l'accès à une aide juridique pour les migrants et la nécessité de soutenir davantage l'un des principaux projets dans ce domaine, « Les avocats européens à Lesbos » (ELIL). La commissaire aux droits de l'homme a souligné que l'indépendance du système judiciaire était un sujet d'intérêt particulier pour le travail de son bureau au Conseil de l'Europe.



Dunja Mijatović avec Laurent Pettiti (à gauche) et José de Freitas (à droite)

Cour européenne des droits de l'homme

Le 22 novembre 2019, le président du CCBE et les experts de la délégation permanente auprès de la CEDH du CCBE ont tenu leur réunion bilatérale annuelle avec la Cour européenne des droits de l'homme. Exceptionnellement, la Cour a décidé de ne discuter que des propositions du CCBE sur la réforme des mécanismes de la Convention européenne des droits de l'homme adoptées par le CCBE en juin 2019. Dans l'ensemble, le débat avec les juges de la Cour européenne des droits de l'homme a été franc et constructif. Bien que toutes les propositions n'aient pas été accueillies positivement, la Cour a engagé un véritable dialogue avec le CCBE concernant sa position.

Les propositions du CCBE visent principalement à encourager les juridictions nationales à prendre des décisions en matière de droits humains de manière plus ouverte,

claire et franche ; à améliorer la procédure à la Cour européenne des droits de l'homme afin d'accélérer le travail de la Cour sans procéder à une modification de la Convention qui prendrait beaucoup de temps ; et à améliorer le travail du Comité des Ministres (CMDH) qui supervise l'exécution des arrêts de la Cour. La réunion avec la Cour n'a porté que sur le deuxième aspect des propositions qui concerne exclusivement la procédure à la Cour. L'adoption de ces propositions a été la première occasion pour le CCBE et la profession d'avocat de participer au processus de réforme de la CEDH, une étape importante pour positionner la profession d'avocat et le CCBE vis-à-vis de la Cour et du Comité des Ministres dans le processus de réforme du mécanisme de la Convention européenne des droits de l'homme.



Délégations de la Cour et du CCBE

JURIDICTIONS DE LUXEMBOURG

La délégation permanente du CCBE auprès de la Cour de justice, du Tribunal et de la Cour AELE rencontrera les juridictions de Luxembourg en janvier 2020 dans le cadre d'une longue

tradition d'échange de points de vue entre le CCBE et les juridictions de l'UE.

MIGRATION

Le 12 novembre, le CCBE était également présent à la neuvième réunion plénière du forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile sur les premières étapes de la procédure d'asile.



Les 14 et 15 novembre, le président du comité Migration du CCBE a participé au séminaire juridique PICUM 2019 sur « La législation de l'UE et les sans-papiers : protection des données, contrôle de l'immigration et droits fondamentaux ».



David Conlan Smyth, Président du comité Migration du CCBE

PREUVE ÉLECTRONIQUE

Le 8 novembre, le CCBE a publié ses [commentaires écrits](#) en réponse à la consultation publique lancée par le Comité de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité concernant le projet de texte provisoire du deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité. Les avocats jouent un rôle fondamental, non seulement vis-à-vis de leurs clients, mais également vis-à-vis des services répressifs lorsqu'il s'agit de l'obtention et de l'échange transfrontaliers de preuves électroniques en matière pénale. Le CCBE exprime donc un certain nombre de

propositions et d'observations concernant le projet de texte provisoire qui a été publié le 1^{er} octobre, notamment en ce qui concerne la vidéoconférence et la divulgation directe des informations relatives aux abonnés. Le CCBE a eu l'occasion de soulever nombre de ces préoccupations lors de la [conférence Octopus](#) du 22 novembre. La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen a également publié son [rapport](#) sur la proposition, que le CCBE a chaleureusement accueilli étant donné que la plupart de ses propositions ont été prises en compte.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le CCBE et la Fondation des avocats européens se sont vu attribuer par la Commission européenne le projet *Artificial Intelligence for Lawyers* (AI4Lawyers), qui répond à la nécessité pour les avocats et les cabinets d'avocats européens de bien comprendre l'utilisation de l'intelligence artificielle et des autres nouvelles technologies de l'information dans leur pratique quotidienne. Le projet entreprendra, entre autres, des recherches sur l'état moyen des capacités en matière de technologies de l'information des cabinets d'avocats de l'UE, identifiera les opportunités et les obstacles à l'adoption de l'IA et rédigera un guide pratique

contenant des informations destinées aux avocats et aux cabinets d'avocats de l'UE sur la manière d'intégrer les applications d'IA dans leur travail. Le projet débutera au début de l'année 2020 et durera deux ans.

Le 13 novembre 2019, le CCBE a participé à l'événement du CESE organisé à Bruxelles « [La confiance dans les professions libérales à l'ère de la numérisation et de l'intelligence artificielle](#) », qui avait pour objectif de mieux comprendre l'impact de l'intelligence artificielle sur l'exercice des services professionnels et sur les droits des clients et des patients.

RECOURS COLLECTIF

Après de longues discussions, le Conseil a maintenant adopté son mandat de négociation sur la [proposition de directive](#) relative aux actions représentatives pour la protection des intérêts collectifs des consommateurs (recours collectif). Des négociations tripartites informelles vont maintenant avoir lieu entre le Conseil et le Parlement européen. Cette proposition a été publiée le 11 avril 2018 et, après avoir

publié une première série [d'observations préliminaires](#), le CCBE a rédigé une [prise de position](#) exprimant plusieurs préoccupations quant à la proposition.

Le CCBE a assisté au Congrès du RIAD à Berlin le 7 novembre pour apporter sa contribution sur la protection juridique et notamment sur l'état actuel des recours collectifs en Europe et dans le monde.

MÉDIATION

Le 4 décembre, la [Commission européenne pour l'efficacité de la justice](#) (CEPEJ) a adopté le « [Programme de formation pour les avocats pour assister les clients dans la procédure de médiation](#) ». Ce programme de formation a été développé par le CCBE en

collaboration avec le Groupe de travail sur la médiation de la CEPEJ et offre un programme de formation de base prêt à l'emploi sur la médiation que les barreaux peuvent développer et utiliser dans leurs programmes de formation pour avocats.

DROIT PÉNAL

Le CCBE a eu le plaisir de rencontrer Alexandra Jour-Schroeder, Directrice générale adjointe de la DG Justice, et ses collègues le vendredi 29 novembre afin de discuter des futures garanties procédurales pour les suspects et les accusés dans les procédures pénales. Le CCBE a également adressé une lettre à Didier Reynders,

Commissaire à la Justice, pour soutenir les efforts de la Commission dans la promotion des garanties procédurales pour les suspects et les accusés dans les procédures pénales. Le CCBE encourage le développement de nouvelles mesures de garanties procédurales, y compris la nécessité de normes minimales pour la détention provisoire, de règles

concernant l'utilisation et l'admissibilité transfrontières de certains types d'éléments de preuve, les conflits de compétence et ne bis in idem, les mesures de compensation, les mesures d'enquêtes défensives et les mesures concernant les recours, entre autres. Le CCBE estime également que l'application pratique du mandat d'arrêt européen nécessite de nombreuses améliorations. Le CCBE

met l'accent sur l'importance des droits des accusés lorsque le Parquet européen verra le jour.

Le CCBE a également eu le plaisir de rencontrer la future présidence croate le 29 novembre pour discuter des développements attendus dans le domaine du droit pénal sous la présidence croate qui débutera le 1er janvier 2020.

SERVICES JURIDIQUES INTERNATIONAUX

Le CCBE a contacté le Directeur général de l'OMC et le Commissaire européen au commerce pour exprimer sa préoccupation quant à la cession possible des activités de l'Organe d'appel de l'OMC à la suite des actions de certains membres de l'OMC. Le rôle d'arbitre entre les États membres de l'OMC exercé par le biais du mécanisme de règlement des

différends et l'Organe d'appel est crucial pour le système de l'OMC, en particulier pour confirmer sa légitimité fondée sur le principe de l'État de droit. Le CCBE appelle respectueusement à une action urgente et confirme son soutien aux efforts visant à éviter le risque que l'Organe d'appel de l'OMC cesse de fonctionner après la mi-décembre 2019.

FORMATION

Le 25 octobre, la Commission européenne a publié l'évaluation de la stratégie de formation judiciaire européenne pour les professionnels de la justice.

L'évaluation comprend un bilan des objectifs atteints et servira de base à l'élaboration d'une stratégie post-2020 pour la formation judiciaire européenne.

Le document de travail des services de la Commission européenne sur l'évaluation de la stratégie de formation judiciaire européenne a été présenté lors de la dernière réunion du comité Formation du CCBE le 28 novembre et est disponible [en ligne](#).

L'évaluation montre qu'entre 2011 et 2017, plus de 800 000 praticiens du droit, soit la moitié des praticiens du droit de l'UE, ont été formés au droit de l'Union européenne au niveau national et communautaire.

Un rapport annuel sur la formation judiciaire dans l'UE, auquel les membres du CCBE apportent régulièrement leur contribution, soutient la mise en œuvre de la stratégie et en présente les résultats.

La stratégie a contribué à améliorer la connaissance du droit communautaire tout en renforçant la confiance mutuelle entre les praticiens du droit. Elle confirme également la nécessité de discuter davantage de certaines catégories de professionnels de la justice et de certaines zones géographiques. La nécessité de se concentrer davantage sur des sujets tels que l'état de droit, les droits fondamentaux, le métier de juge et la terminologie juridique et de rester flexible pour répondre aux besoins de formation en constante évolution a également été soulignée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

JUSTIBUS ...



... l'avocat dans la cité !

Il n'est pas toujours facile pour un justiciable de savoir à qui s'adresser pour obtenir un rendez-vous auprès d'un juge ou d'un avocat ou même de se déplacer jusqu'à un lieu de rendez-vous. Pour cette raison, un nouveau projet de permanence juridique gratuite et itinérante a été mis en place par l'Ordre francophone du barreau de Bruxelles. Le projet de JUSTIBUS est une initiative de la Commission d'Aide Juridique de l'Ordre francophone du barreau de Bruxelles (avec le soutien du Ministre des maisons de justice en charge de l'aide juridique de première ligne du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) sous l'impulsion de Vinciane Gillet (membre du sous-groupe Qualité du CCBE).

Le JUSTIBUS se déplace depuis le 14 octobre 2019 dans les 19 communes bruxelloises, suivant un horaire établi, afin de fournir une aide juridique gratuite à des personnes en situation de précarité. Plusieurs avocats bénévoles y tiennent des permanences mobiles et reçoivent les justiciables afin de leur fournir des renseignements juridiques, potentiellement susceptibles de faire avancer leur situation. Les avocats et avocats-stagiaires bénévoles ne posent cependant pas d'actes juridiques. Si nécessaire, ils renvoient le justiciable vers un avocat susceptible de lui venir en aide, le cas échéant, vers un avocat « pro deo », si les conditions pour bénéficier de l'aide judiciaire sont remplies.

[Plus d'information ici.](#)

ACTUALITÉS EUROPÉENNES

Après avoir évalué tous les commissaires désignés au cours des derniers mois, le Parlement a décidé le 27 novembre d'élire la Commission dans son ensemble, ce qui a permis à celle-ci d'entrer en fonction le 1^{er} décembre. Après plusieurs auditions tumultueuses, le Parlement européen a rempli son rôle en veillant à ce que l'organe exécutif de l'UE ait la légitimité démocratique pour agir dans l'intérêt des Européens. (<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/eu-affairs/20191115STO66605/le-parlement-elit-la-nouvelle-commission-europeenne-infographie>)



Le 1^{er} décembre a marqué le dixième anniversaire du traité de Lisbonne, qui a considérablement modifié le fonctionnement de l'Union européenne et, plus particulièrement, a aboli l'unanimité dans 45 domaines politiques, créé les postes du président du Conseil européen et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, rendu la Charte des droits fondamentaux juridiquement contraignante et renforcé le rôle du Parlement européen.



Le 10^e anniversaire de la Charte européenne des droits fondamentaux a été célébré ce 1^{er} décembre. Alors que la Charte avait été initialement rédigée et proclamée en 2000, elle n'est entrée en vigueur que le 1^{er} décembre 2009 avec le traité de Lisbonne et a depuis lors été appliquée aux institutions de l'UE et aux États membres lors de la mise en œuvre du droit communautaire. La Charte est composée de 54 articles qui sont divisés en 6 titres principaux pour les droits fondamentaux : dignité, libertés, égalité, solidarité, droits des citoyens et justice. Plus que toute autre, la Charte a été étendue aux droits fondamentaux qui vont au-delà des seuls droits civils et sociaux, y compris la protection des données, les garanties en matière de bioéthique et une administration transparente. Dans son dernier rapport sur l'application de la Charte dans l'UE, la

Commission a souligné plusieurs nouvelles initiatives potentielles telles que la protection des lanceurs d'alerte et un code de conduite sur la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne.

Le directeur de la FRA, Michael O'Flaherty, a participé à une audition du Parlement européen le 6 novembre à Bruxelles sur la situation des hotspots de migration en Grèce. Il a souligné que la surpopulation crée des conditions d'accueil épouvantables et que la situation n'est pas durable et représente une urgence en matière

de droits fondamentaux. Il a indiqué que la situation des enfants non accompagnés est particulièrement préoccupante. Il a exhorté les États membres à faire preuve de plus de solidarité et à procéder à des réinstallations à partir des hotspots.

Les Avocats européens à Lesbos:

Les Avocats européens à Lesbos ont encore besoin d'un soutien considérable pour garantir l'accès des migrants aux avocats et garantir leurs droits fondamentaux. À cet égard, le travail d'ELIL a été récompensé à plusieurs reprises cette année. En effet, en plus du Prix pour la paix 2019 de [Pax Christi International](#) décerné le 26 juin 2019, ELIL a reçu un don important lors de la cérémonie de remise des [prix JUVE](#) le 24 octobre 2019, et a reçu le [PILnet Global Award for Local Pro Bono Impact](#) le 12 novembre 2019.



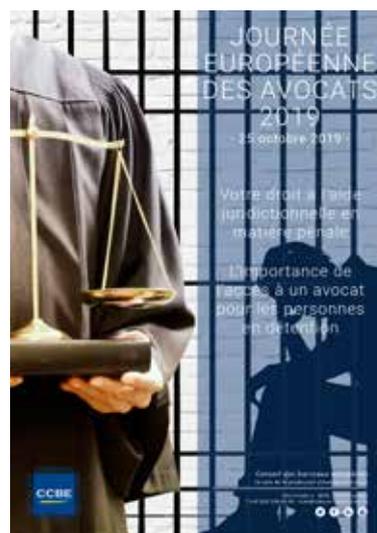
Vous pouvez continuer à soutenir le projet en cliquant sur le lien suivant : <https://www.europeanlawyersinlesvos.eu/donate>.

Le 20 novembre, a été annoncé la fermeture prochaine des camps surpeuplés de demandeurs d'asile dans les îles de la mer Égée qui seraient remplacés par des centres de détention fermés avant renvoi situés sur le continent. Les trois centres à fermer sont ceux situés sur les îles de Chios, Samos et Lesbos, y compris son camp tristement connu de Moria. Les camps devraient être remplacées par de nouvelles installations fermées d'une capacité de 5 000 personnes chacune pour l'identification, la réinstallation et l'expulsion. Dans ce contexte, il a été annoncé que de nouveaux critères seraient publiés pour le fonctionnement des ONG qui aident les réfugiés et les migrants. Ces nouvelles évolutions pourraient avoir des répercussions considérables sur les migrants et le respect de leurs droits fondamentaux ainsi que sur le travail d'ELIL. Le comité Migration du CCBE suivra la question de près.

ACTIVITÉS DES BARREAUX

Journée européenne des avocats 2019

De nombreuses manifestations ont été organisées par les barreaux à l'occasion de la Journée européenne des avocats (ELD) 2019 qui était consacrée au thème suivant : « Votre droit à l'aide juridictionnelle en matière pénale - L'importance de l'accès à un avocat pour les personnes en détention ». Cette journée met en lumière le rôle essentiel joué par les avocats en tant qu'acteurs du système judiciaire et leur contribution à la protection de l'état de droit. La Journée européenne des avocats est célébrée le 25 octobre, à l'occasion de la Journée européenne de la justice, qui vise à informer les citoyens de leurs droits et à renforcer la confiance dans les systèmes judiciaires.



Les événements organisés pour l'édition 2019 peuvent être consultés [ici](#).

En novembre 2019, le barreau tchèque a organisé deux manifestations à l'occasion du 30^e anniversaire de la Révolution de velours de 1989. Tout d'abord, une conférence a été organisée le 5 novembre 2019 dans la salle d'audience historique de la Haute Cour de Prague et était consacrée à la lutte des avocats contre les régimes totalitaires. Le même jour, dans la soirée, s'est

tenue l'inauguration officielle d'une exposition au sein-même du barreau tchèque. L'exposition met en lumière d'éminents juristes tchèques qui ont lutté contre les régimes totalitaires et présente de nombreux objets précieux et historiques de leur vie. L'entrée à l'exposition est libre au public jusqu'au 31 janvier 2020.

Tchéquie

France

G7 avocats : une déclaration pour exiger la libération de Nasrin Sotoudeh

Réunies au Conseil national des barreaux (CNB) le 27 novembre, les organisations représentatives des avocats des pays membres du G7 ont signé une nouvelle résolution demandant la libération de l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh. Cette déclaration fait suite à une première résolution signée en juillet dernier, et exige du gouvernement iranien une libération immédiate, la garantie de son intégrité psychologique et physique et la conformité à toutes les normes internationales concernant les conditions de détention. Les organisations signataires demandent également à ce que les avocats puissent exercer leur profession sans harcèlement ni ingérence. L'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh est emprisonnée depuis le 13 juin 2018 et a été condamnée à 33 ans de prison et 148 coups de fouets.

La campagne de mobilisation #1minute4Nasrin a été lancée à cette occasion et invite chaque barreau et chaque avocat à travers le monde à prendre une minute pour partager son message de soutien en vidéo. Les organisations signataires de la déclaration sont : le Conseil national des barreaux, *Canadian Bar Association*, *Law Society of England and Wales*, *Deutsche Anwalt Verein*, *Bundesrechtsanwaltskammer*, *Consiglio Nazionale Forense*, *Japan Federation of Bars Associations* et le Conseil des barreaux européens.

La déclaration est disponible [ici](#).



Vivene Salmon, Simon Davis, Christiane Féral-Schuhl, Eva Schriever, James MacGuill, Laurent Pettiti

Le barreau géorgien a organisé la Conférence internationale des avocats à Tbilissi le 8 novembre pour la septième année consécutive. La conférence a mis l'accent sur la question du « rôle des barreaux dans l'administration efficace de la justice ».

Géorgie

Allemagne

En novembre, la 5e Journée internationale du droit des affaires (*Internationaler Wirtschaftsrechtstag*), l'événement annuel de la section de la DAV sur le droit des affaires internationales, a eu lieu à Berlin.

La DAV a également organisé en novembre un symposium sur la question de la nécessité ou non pour l'Allemagne de se doter d'un tribunal de commerce spécialisé.

Enfin, la DAV a également organisé sa soirée européenne annuelle à Bruxelles, au cours de laquelle la présidence et les directeurs de la DAV ont rencontré d'importants experts de plusieurs institutions européennes.

▷ Prix des droits humains :

Le Prix des droits humains 2019 du barreau irlandais a été remis en novembre au survivant de l'Holocauste Tomi Reichental en reconnaissance de son travail de promotion de la tolérance et d'éducation des jeunes sur l'importance du souvenir et de la réconciliation. Pour plus de détails, cliquez [ici](#).



▷ Publication de l'enquête réalisée auprès de ses membres « Équilibre au sein du barreau »

Pour coïncider avec le début de la nouvelle année judiciaire (octobre 2019) et la Journée mondiale de la santé mentale le 10 octobre 2019, le rapport de l'enquête réalisée auprès de ses membres « Équilibre au sein du barreau » a été publié. Le Conseil a l'intention de se pencher sur les résultats très préoccupants de cette enquête et de veiller à ce que le soutien fourni soit aussi accessible et pertinent que possible pour ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les femmes et les jeunes membres du barreau. Une copie du rapport complet peut être consultée [ici](#).

Irlande

Italie

La nouvelle composition de la délégation italienne auprès du CCBE a été présentée par le CNF lors de la session plénière du CCBE en novembre. La délégation est désormais composée de Francesca Sorbi (chef de délégation), Giampaolo Brienza, Francesco Caia, Carlo Orlando, Carla Secchieri et Isabella Stoppani. Carlo Forte poursuit sa mission de délégué à l'information et de membre de la délégation.

Le 25 octobre, lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le CNF a dénoncé l'atrocité de ce phénomène en pleine expansion. Le nombre d'enfants devenus orphelins et victimes de violence doit être ajouté au nombre de victimes. L'objectif du CNF est de parvenir à l'égalité des genres, véhicule culturel de sensibilisation au respect des différences.

Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

Le barreau du Kosovo a célébré son quarante-sixième anniversaire le 15 novembre.

Kosovo

Pologne

Les avocats polonais ont célébré la IX^e Journée de la Culture du barreau polonais du 24 au 27 octobre 2019 à Cracovie.

Le Conseil du barreau polonais et son Centre de médiation ont organisé une conférence internationale « Droit et médiation » comprenant un atelier sur le thème « Médiation transformatrice : Établir des relations pour résoudre les conflits » du 6 au 8 décembre 2019 à Białystok.

Le 28 novembre, le barreau slovaque a organisé une table ronde sur les aspects éthiques des relations entre les professionnels du droit dans le système judiciaire. Les représentants du Conseil de la magistrature, du parquet général, de la Chambre des huissiers de justice et de l'ordre des avocats ont signé une déclaration publique commune rassurant les citoyens sur le fait que, malgré d'éventuels cas très médiatisés de manquements individuels, la grande majorité des professionnels du droit agissent dans le strict respect des valeurs protégeant les citoyens et renforçant l'état de droit. La supervision de la conduite éthique est l'un des rôles les plus importants exercés par les associations professionnelles.

Slovaquie

© Vladislav Zigo



© Vladislav Zigo

Slovénie

Le mardi 3 décembre, le conseil d'administration du Fonds d'aide humanitaire du barreau slovène s'est réuni pour allouer une aide financière aux personnes socialement défavorisées, aux hôpitaux et aux institutions humanitaires. Le Fonds d'aide humanitaire est basé sur le soutien financier de tous les avocats slovènes.

Le barreau slovène organisera la Journée de l'aide juridique bénévole le jeudi 19 décembre. C'est un jour spécial où les avocats slovènes offrent une aide juridique gratuite aux citoyens de tout le pays.

Suède

La huitième conférence annuelle des avocats suédois (*Advokatdagarna*) en 2019 a été un succès. Environ 750 avocats, avocats associés et autres représentants de la justice suédoise ont participé à la conférence les 24 et 25 octobre 2019. La neuvième conférence annuelle se tiendra les 22 et 23 octobre 2020.

Depuis 2009, le barreau suédois, en coopération avec l'IBA et l'ILAC, récompense une contribution exceptionnelle dans le domaine des droits humains au niveau international. Le lauréat du *Stockholm Human Rights Award 2019* était M. David Miliband (ancien secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères et du Commonwealth) et l'organisme d'aide humanitaire qu'il dirige, le *International Rescue Committee (IRC)*.



Royaume-Uni

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme 2019, la *Law Society of England and Wales* organise le 12 décembre un séminaire intitulé *The Rise of Authoritarianism - Lawyers Upholding the Rule of Law*. Ces dernières années ont été marquées par une montée de l'autoritarisme non seulement dans d'autres parties du monde, mais aussi en Europe. Cela a eu des conséquences négatives sur l'état de droit et l'indépendance de la profession d'avocat. Ce séminaire examinera comment la montée de l'autoritarisme affecte les praticiens du droit, ainsi que certaines initiatives de praticiens du droit et autres pour contrer les attaques contre la profession d'avocat.

Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

Le 22 janvier 2020, un séminaire se tiendra à Londres à l'occasion de la Journée de l'avocat en danger 2020 et sera consacré au Pakistan. Lors de ce séminaire, un avocat discutera de son expérience personnelle dans le cadre d'un procès en matière de droits humains au Pakistan, en particulier dans le cas bien connu d'Asia Bibi (où une femme chrétienne pakistanaise a été condamnée à mort pour avoir blasphémé). Sa condamnation a finalement été annulée par la Cour suprême. Le système juridique et la législation du Pakistan seront également abordés, en particulier les lois sur le blasphème. En outre, le rôle joué par l'armée et la religion dans la société pakistanaise sera abordé ainsi que l'impact de ce rôle sur l'adoption de la législation et son application dans la pratique.

Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

AGENDA

24 JANVIER 2020

Journée de l'avocat en danger 2020 - Situation des avocats au Pakistan

27 JANVIER 2020

Réunion entre le CCBE et la Cour de Justice de l'Union européenne

30 JANVIER - 1^{ER} FÉVRIER 2020

Sant Raimon de Penyafort – L'IA dans le secteur juridique à Barcelone (Espagne)

6-7 FÉVRIER 2020

Conférence académique internationale, Forum juridique de Bratislava (République slovaque)

20 FÉVRIER 2020

Comité permanent du CCBE à Vienne (Autriche)

21 FÉVRIER 2020

48^e Conférence des présidents européens à Vienne (Autriche)

21 FÉVRIER 2020

Réunion du CCBE avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne (FRA) à Vienne (Autriche)



Council of Bars and Law Societies of Europe

The voice of European Lawyers

Conseil des barreaux européens

La voix des avocats européens

Rue Joseph II, 40/8 - B-1000 Brussels

+32 (0)2 234 65 10

ccbe@ccbe.eu

www.ccbe.eu

Join us | Rejoignez-nous    